

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 AVRIL 2011

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Gérard VIRY, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 27

Conseillers absents excusés : Béatrice ANTOINE, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Francine PIERRE, Véronique DEVIGNES, Samia MESSALTI, Christine SIEURIN, David CARABIN, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER.

Conseillers absents non excusés : Pascal PELINSKI, Bernard BRAUN.

Procurations : Béatrice ANTOINE à Jean-Pierre FRANOUX,
David CARABIN à Daniel THOMASSIN,
Elsa PLUMIER à Bertrand KLING,
Véronique DEVIGNES à Colette MESNIER,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre ROUILLON,
Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER à François KLAEYLE,
Christine SIEURIN à Odile CHANDELIER,
Francine PIERRE à Claudine JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Claude FINANCE

Date convocation : 14 avril 2011

N°023/2011

Objet : Convention de mutualisation de moyens au sein de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications de la C.U.G.N.

Rubrique : 1.4

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par convention signée avec la C.U.G.N. le 27 avril 2006, la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications mutualise ses moyens informatiques avec un triple objectif :

- avoir une approche communautaire pour mieux interpénétrer les systèmes d'information, les procédures et les organisations dans le respect le plus total des choix et spécificités des villes tierces de l'agglomération,
- rationaliser et intégrer des ressources permettant le développement des systèmes d'information des collectivités dans le cadre d'un partenariat équilibré et volontaire entre les villes de l'agglomération et la Communauté Urbaine,

.../...

- faire participer les collectivités, suivant leur quote-part d'utilisation, aux charges de fonctionnement et d'investissement de la Direction des Systèmes d'Information communautaire.

La convention prend fin au 27 avril 2011.

Après avis favorable de la commission finances en date du 12 avril 2011, il est demandé aux membres du conseil municipal,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation pour une durée de 5 ans et d'inscrire les sommes correspondantes au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de mutualisation de moyens au sein de la D.S.I.T. avec le Président de la C.U.G.N.

Date : 20 avril 2011

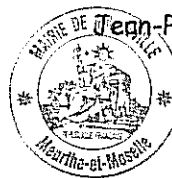
Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 22 AVR. 2011

N° Accusé de réception : 2011 CH 20 - 11 - 023 - DE

Affichage : 22 AVR. 2011

Le Maire,



Jean-Pierre FRANOUX.

J.P. Franoux